



Observatoire de l'Action Gouvernementale (O.A.G.) asbl

*Siège social : Bujumbura -Burundi * B.P.:3113 Bujumbura, Tél.:22 21 88 20*

*E-mail: oag@cbinet.net * Site Web: www.oag.bi*

**Position de l'Observatoire de l'Action
Gouvernementale sur une éventuelle saisine
de la Cour Constitutionnelle par le Chef de l'Etat,
Pierre NKURUNZIZA, en vue de légitimer sa
candidature au troisième mandat**

**Présenté au cours d'un point de presse
en date du 27 mars 2015**

Bujumbura, mars 2015

Position de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, OAG, sur une éventuelle saisine de la Cour Constitutionnelle par le Chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, en vue de légitimer sa candidature au troisième mandat.

Du contexte

Au lieu de se dissiper, la controverse qui entoure une éventuelle candidature au troisième mandat de Président de la République pour l'actuel Chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, s'amplifie au fur et à mesure que les échéances électorales approchent.

La communauté internationale, l'opposition politique, la société civile et même beaucoup de membres éminents de son propre parti, CNDD-FDD, ont beau attirer son attention sur l'illégalité d'un tel mandat supplémentaire et surtout le risque qu'il ferait encourir à tout le pays en tentant de le briguer en toute illégalité, rien ne semble venir au bout de la détermination du Chef de l'Etat à s'accrocher au pouvoir.

Que ce soit le Président de la République, lui-même, ou alors ses partisans qui tiennent, mordicus, à sa

reconduction, l'ultime recours devrait être, pour eux, la Cour Constitutionnelle. C'est cette option possible qui appelle notre commentaire.

Une indépendance de la magistrature souvent mise à rude épreuve

Dans le contexte burundais, particulièrement en ce qui est de l'indépendance de la magistrature, recourir à la Cour Constitutionnelle serait, pour le Chef de l'Etat, synonyme d'enfoncer une porte ouverte.

Cela est en effet d'autant plus logique que les membres de cette Cour, ceux-là mêmes qui, in fine, devraient répondre à l'embarrassante question de ce troisième mandat présidentiel, savent pertinemment qu'ils sont à leur poste parce que c'est le même Président qui les y a nommés.

Dans ces conditions, pourront-ils, réellement dire le droit en âme et conscience ? Rien n'est moins sûr.

Brandir l'ultime carte de la Cour constitutionnelle à tout bout de champ par les adeptes de Pierre Nkurunziza, signifie qu'ils sont certains de l'unique

réponse que la Cour va donner : oui à la candidature. Car cette Cour, à l'instar de toutes les autres, manque cruellement d'indépendance.

Même si elle est garantie par tous les textes légaux et réglementaires, de la Constitution de la République à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais en passant par le Statut des magistrats, l'indépendance de la magistrature n'est plus qu'un leurre.

Le statut des magistrats leur assure aussi très peu de garanties dans la mesure où leur carrière est gérée, de bout en bout, par le pouvoir exécutif.

Ainsi, comme en témoignent souvent les magistrats eux-mêmes, certains juges subissent, au quotidien, des manifestations pratiques de violation du principe de l'indépendance de la magistrature, notamment les violences et les injonctions verbales, les pressions occultes, les mutations aux allures de mesures disciplinaires ainsi que d'autres pressions exercées sur les magistrats dans le traitement des dossiers ayant une certaine sensibilité politique ou ceux qui pourraient mettre en cause les intérêts de hauts dignitaires.

Dans son for intérieur, le Président burundais sait bien que dans la mesure où il dispose d'un pouvoir de nomination résultant de certains articles de la Constitution, les pouvoirs lui conférés dans le domaine judiciaire limitent les marges de manœuvre des magistrats.

Il y a même lieu de penser que la composition actuelle de la Cour Constitutionnelle a été modelée dans la perspective où elle devait répondre à cette fameuse question.

Un traitement des dossiers à sensibilité politique qui a toujours été problématique

Un regard rétrospectif sur certains dossiers judiciaires à relent éminemment politique montre que l'autorité politique y a pesé de tout son poids pour orienter leur traitement.

Il y a lieu de rappeler, à titre illustratif, le dossier des 22 parlementaires issus du parti CNDD-FDD et limogés en violation flagrante de la Constitution et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée Nationale d'alors. C'est aussi dans ce cadre qu'il faut placer le dossier judiciaire de l'ancien Président du

parti CNDD-FDD, Hussein Radjabu et bien d'autres comme celui non moins emblématique de l'assassinant d'Ernest Manirumva.

Un troisième mandat fondamentalement illégal

Comme l'OAG a déjà eu l'occasion de le rappeler encore plus récemment, l'impossibilité d'un troisième mandat pour le Président Pierre Nkurunziza est strictement dictée par l'Accord d'Arusha et la Constitution qui en est issue.

Ces deux textes qui constituent le socle de la législation burundaise stipulent, l'un comme l'autre, qu'aucun Président de la République du Burundi ne peut exercer plus de deux mandats constitutionnels consécutifs.

Or, à moins d'être foncièrement amnésique, nul n'ignore que le Président Pierre Nkurunziza est au pouvoir depuis août 2005 et qu'il s'apprête à boucler son deuxième et dernier mandat légal en août 2015.

Lui-même dans certaines de ses déclarations n'a cessé de se féliciter qu'il est le seul Président élu démocratiquement qui ait pu rester en vie jusqu'au

second mandat. Mais cela n'était probablement que des discours de propagande, vite oubliée.

Normalement, ce n'est pas la Cour Constitutionnelle qui en disconviendrait car elle a déjà dans ses archives deux prestations de serment faites, successivement et à 5 ans d'intervalle, par Monsieur Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi.

Pourra-t-il alors, pour la troisième fois consécutive et en dépit des prescrits de la Constitution et de l'Accord d'Arusha déjà cités, se représenter devant cette même Cour pour prêter un troisième serment ? Comme d'aucuns le lui ont déjà dit, il serait plutôt sage d'envisager une sortie moins chaotique

Une Cour Constitutionnelle incompétente pour interpréter l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation

Comme ce barrage au troisième mandat est, dans son essence, profondément ancré dans l'Accord d'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation des Burundais, il serait fondamentalement inapproprié, pour celui qui veut le franchir de force,

d'aller consulter la Cour constitutionnelle. D'abord parce que ces Accords d'Arusha ont été laborieusement négociés et signés par des acteurs politiques burundais dans le souci de préserver la paix et la stabilité politique du Burundi et cela dans le strict respect des normes et des principes établis.

Ensuite parce que le contexte politique actuel recommande aux acteurs politiques d'aujourd'hui une certaine ré-imprégnation du climat qui prévalait à Arusha en Août 2000 et tout faire pour garantir la paix, la stabilité politique et le développement du pays.

C'est précisément ce dépassement de soi que les Burundais et le monde entier attendent aujourd'hui du Président de la République, Pierre Nkurunziza, en l'exhortant à renoncer à l'idée du troisième mandat, même avec une bénédiction peu glorieuse de la Cour constitutionnelle. L'heure est grave et quel que soit son choix, il sera historique.

Une voie de sortie de la crise politique

Dans l'hypothèse où il serait toujours dans la confusion, le Président de la République pourrait sans attendre approcher les signataires de l'Accord d'Arusha qui sont encore en vie, que ce soit au Burundi, dans la sous-région ou ailleurs dans le monde, afin qu'ils puissent l'éclairer sur cet infranchissable rubicon de troisième mandat dans le contexte politique burundais. Mais ils l'ont déjà fait, il ne lui reste plus qu'à se concentrer avec sagesse sur les messages déjà reçus.

Recommandations

Au Président de la République : Saisir la voie de la sagesse

Le Président de la République devrait donc considérer à leur juste mesure les appels tous azimuts qui, tant à l'échelle nationale qu'internationale l'exhortent à renoncer ouvertement et publiquement à ce mandat illégal sans continuer à miser sur l'aval d'une Cour Constitutionnelle dont on sait qu'elle est sous sa coupe.

A la Cour Constitutionnelle : Dire uniquement le droit, en toute indépendance

Si, malgré tout, on en arrive à cette phase fatidique, les juges de cette Cour ne devraient pas oublier que la pression et la personnalité du Président de la République ne sont rien face au naufrage national et collectif que pourrait entraîner la validation d'un troisième mandat totalement illégal. Les Burundais et le monde entier attendront d'eux un sursaut patriotique et tout aussi historique. Et l'histoire retiendra à leur charge, la position qu'ils auront prise.

A la CENI : Se conformer à la loi et refuser la candidature de Pierre Nkurunziza

Devant cette chance ultime de prouver aux sceptiques son indépendance vis-à-vis de celui qui l'a nommée, la Commission électorale nationale indépendante devrait se préparer à refuser l'illégale candidature de Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Au parti CNDD-FDD : Proposer un autre candidat

Le parti présidentiel devrait comprendre le signal déjà lancé par une bonne frange, courageuse et probe, de ses cadres qui s'insurgent contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA et aligner rapidement un autre candidat présidentiable. Et, il y en a plusieurs.

A la communauté internationale : Dire non avec fermeté à la candidature

La communauté internationale qui a accompagné les négociations et assisté à l'accouchement douloureux des Accords d'Arusha ne devrait jamais baisser la garde. Elle doit se lever comme un seul homme pour

barrer la route à Pierre NKURUNZIZA qui veut fouler aux pieds ces Accords.

Au peuple burundais : Renforcer les acquis de sa démocratie en se levant contre cette candidature

Le peuple burundais, qui est en réalité l'ultime juge, est prié de rester serein et soudé afin d'aller toujours de l'avant en préservant les acquis d'Arusha sans jamais se laisser duper par des politiciens mus par le gain personnel et immédiat.

Que vive le Burundi et les Burundi !